

Bataclan au tribunal : les soldats Sentinelle pas là pour intervenir, juste pour surveiller !

écrit par Yann Kempenich | 5 juillet 2018



Pour la représentante du ministère de l'Intérieur, l'État n'est en rien responsable de la survenue des attentats de novembre 2015 et de l'inaction des militaires au Bataclan car « il y a des lois ».

« Le militaire ne peut pas intervenir sur le sol français pour des actes de maintien de l'ordre, il n'est autorisé qu'à faire des opérations de surveillance. » ([L'Express](#))

Ce mercredi, c'était donc la déception du côté de la trentaine de victimes des attentats du 13 novembre 2015. Ayant déposé un recours auprès du tribunal administratif de Paris, il souhaitaient forcer l'État à s'expliquer sur sa « défaillance » à détecter les jihadistes et la non-intervention des soldats Sentinelle au Bataclan.

Pourtant, à lire le site du Ministère des Armées, l'opération Sentinelle, c'était du sérieux :

« Lancée à la suite des attentats de janvier 2015, l'opération Sentinelle est une opération militaire de lutte contre le terrorisme visant à renforcer la protection des Français, avec des moyens militaires (humains et matériels) mettant en œuvre des savoir-faire militaires, aux côtés et en complément des forces de sécurité intérieure [...] Disposant d'un mode d'action dynamique, les militaires s'adaptent et se coordonnent pour se déployer là où la menace est présente, dans le cadre d'un dialogue civilo-militaire accru à tous les niveaux qui permet d'ajuster le dispositif aux besoins de protection du moment. » ([Défense.gouv.fr](http://Defense.gouv.fr))

Ce 13 novembre 2015, malgré les 90 morts, les cris, les actes de torture et les blessés, il n'était pas question pour les 8 militaires présents près du Bataclan d'user de « leur savoir-faire aux côtés et en complément » des policiers faiblement équipés pour éliminer les terroristes : **ordre leur avait été donné de ne pas intervenir.**

Certes, il y a des lois mais quand elles sont mauvaises ou inadaptées, ne faudrait-il pas les changer d'urgence ? Un militaire ne se sépare pas de son arme : soit. Un militaire obéit aux ordres : bien. Mais à l'heure où les Français souhaitent, en matière de lutte anti-terroriste, de l'action, de la fermeté, de la résolution, n'est-il pas temps de changer de logiciel de pensée ?

En fait, le ministère de l'Intérieur avoue que l'Opération

Sentinelle n'était que de la poudre aux yeux : les 10 000 hommes « *engagés sur le territoire national pour défendre et protéger les Français* » ([Defense.fr](http://www.defense.fr)) ne défendent ni ne protègent personne.

Cette représentante du ministère de l'Intérieur explique ensuite qu'il est inutile de refaire le scénario du drame, que **la libre circulation des personnes en Europe est un droit, que les fiches S ne sont qu'indicatives** et que, de toute façon, le tribunal administratif n'est pas compétent. Bref, victimes éplorées, circulez, y-a rien à voir !

Pour l'État, « *il n'y avait pas eu faute, ni sur la non-intervention du GIGN ou des soldats Sentinelle, « notamment en raison des problèmes de coordination », ni sur un défaut de contrôle des frontières, ni sur un « ciblage » raté concernant les menaces qui pesaient sur le Bataclan.* » ([Libération](http://www.liberation.fr))

L'avocate Samia Maktouf, qui représente les victimes et familles des victimes, accusera alors l'État de dissimuler ses manquements et ses défaillances par la même taqya usitée par les djihadistes.

Si Hollande et Valls avaient prévenu que « nous étions en guerre » et si une scène de guerre se déroulait effectivement à l'intérieur du Bataclan et bien non, nos militaires ne pouvaient que faire « acte de surveillance ».

Mais le pire n'est pas là : « **On leur a interdit une intervention physique, c'est-à-dire de rentrer [dans le Bataclan], mais aussi le prêt de matériel médical de premiers secours à des policiers** », ajoute Samia Maktouf, estimant qu'« **on n'aurait peut-être pas empêché la mort de 90 personnes mais au moins évité des hémorragies qui ont donné la mort** ». Les avocats pointent la responsabilité du gouverneur militaire de Paris, le général Bruno Le Ray, qui lors de son audition avait déclaré qu'il « **est impensable de mettre des soldats en danger dans l'espoir hypothétique de sauver d'autres** ».

personnes ». ([Ouest-France](#))

Résumons : une armée impuissante, des forces de l'ordre sous-équipées, des soins refusés, un GIGN resté en réserve, des terroristes libres d'agir à leur guise et un gouvernement apathique qui n'apprend rien des leçons du passé. On pourrait presque faire le parallèle avec la déroute de mai 1940.

L'ancienne Armée rouge, le FSB, les Spetsnaz et les 25 000 OMON du ministère russe de l'Intérieur, un temps engagés en Tchétchénie, en Géorgie ou en Ossétie doivent se plier en deux ; Tsahal, les gens du Mossad et du Shin Beth israéliens nous prendre pour des inadaptés congénitaux; les Américains pour des perdants irrécupérables, bref, avec tant d'inefficacité et de non-réactivité, nous sommes la risée du monde entier.

On a dit, sans rire, qu'ils ne pouvaient intervenir avec leurs armes de guerre. Qu'ils n'étaient pas formés au combat dans un espace clos. Mais à quoi servent-ils donc dans les gares, les musées, les aéroports ? Doit-on punir alors les soldats de l'opération Sentinelle ayant neutralisé le terroriste [Abdallah El-Hamahmy](#) au Louvre ou [Ahmed Hanachi](#) à la gare St-Charles de Marseille ? Non, paraît-il, car les soldats étaient en position de légitime défense... **Est-à-dire, dans le cas contraire, qu'ils devaient laisser filer un terroriste qui avait égorgé et éventré Mauranne et Laura ?**



Militaires de l'opération sentinelle à l'aéroport de Roissy (AFP)

Et les forces de l'ordre (Gendarmerie, police nationale et CRS, Douanes, pénitencier...) équipées du pistolet mitrailleur [HK UMP](#) ou du fusil d'assaut [HK G36](#), doit-on également leur interdire d'intervenir ?



Et s'ils étaient pris en otage par des djihadistes à l'hôtel Beauvau, imagine-t-on Gérard Collomb, Nicole Belloubet et le général Bruno Le Ray refuser toute intervention des militaires car « il y a des lois » ?



Et s'il y avait un second Bataclan, que se passerait-il ?

Pour l'instant, nous n'en savons rien mais de toute façon, avec la venue prochaine de Medine et de son rap islamiste, les victimes du 13 novembre seront blessées et assassinées une seconde fois.

Dernier polémique en date : des affiches avec les portraits des victimes des attentats du 13 novembre ont été collées à Paris mercredi avec l'inscription « Non au rappeur Médine au Bataclan ». La réponse du maire du XI^e arrondissement de Paris, François Vauglin (PS) n'a pas tardé et « a déclaré sur Twitter qu'ils procédaient à l'enlèvement des affiches. Et d'ajouter : **« Le maire du 11e a demandé à ce qu'une vigilance toute particulière soit observée, par les services de la prévention de la sécurité ainsi que les services de la propreté de la Ville, afin d'éviter de voir réapparaître ces affiches honteuses. »**

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2018/07/04/97001-20180704FILWWW00154-attentat-au-bataclan-utilisation-de-portraits-des-victimes-pour-s-opposer-au-concert-de-medine.php>

Nous avons décidément les « élites » que nous méritons.



Gérard Collomb 
@gerardcollomb

Suivre

150 000 femmes et hommes, déployés partout sur notre territoire, aguerris aux meilleures techniques : voilà notre réponse au terrorisme.

Voilà notre meilleur atout pour éradiquer le fléau terroriste qui menace de semer division et discorde dans notre société.

#FiersDeNosPoliciers



[Tweet](#) de Gérard Collomb du 10 janvier 2018